

Information sur l'offre de 12^e année linguistique dans le Canton de Bâle-Campagne		JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA Service de l'enseignement
Section pédagogie	Type de documents : Information	Mise à jour : 21 septembre 2026

La 12e année linguistique offre aux élèves la possibilité de poursuivre leur parcours scolaire en allemand dans une école du canton de Bâle-Campagne.

Cette année constitue une occasion privilégiée de développer les compétences linguistiques, de gagner en autonomie et de découvrir un nouvel environnement scolaire et culturel. Elle permet également de vivre une expérience personnelle formatrice, favorisant l'ouverture, la confiance en soi et l'adaptation à un nouveau contexte.

A qui s'adresse cette offre ?

La 12e année linguistique s'adresse à tous les élèves qui font preuve de motivation, ayant accompli 11 années de scolarité obligatoire (dans certains cas particuliers 12 années) et souhaitant renforcer leurs compétences en allemand grâce à une immersion scolaire.

Quels sont les objectifs de cette année ?

Durant cette année, les élèves suivent le programme de 11e année du canton de Bâle-Campagne dispensé en allemand.

Cette immersion leur permet de :

- renforcer durablement leurs compétences en allemand ;
- acquérir davantage d'aisance dans la communication ;
- développer leur autonomie et leur sens des responsabilités ;
- découvrir un nouvel environnement scolaire et culturel ;
- vivre une expérience personnelle enrichissante.

Comment se déroule la 12e année linguistique ?

Les élèves intègrent une classe d'une école secondaire du canton de Bâle-Campagne, principalement dans les établissements de la vallée de la Birse et de la banlieue bâloise, et ce, pendant toute l'année scolaire.

En principe, les élèves effectuent quotidiennement les déplacements entre leur domicile et leur école d'accueil. Dans certaines situations, un séjour en famille d'accueil peut être proposé, mais son organisation incombe à l'élève et sa famille.

A quoi s'engage l'élève ?

La réussite de cette année repose sur la motivation et l'investissement personnel de chaque élève. En choisissant cette formule, l'élève s'engage à :

- accepter le lieu de scolarisation et la classe qui lui sont attribués ;
- fréquenter assidument les cours ;
- participer activement aux apprentissages ;
- respecter les règles de l'établissement d'accueil ;
- s'investir pleinement dans cette expérience linguistique et humaine.

Dans quelles situations une interruption peut-elle être envisagée ?

La 12e année linguistique constitue un projet exigeant. Des difficultés peuvent parfois apparaître, qu'elles soient scolaires, linguistiques ou liées à l'adaptation dans un nouvel environnement.

Dans ce cas, l'élève bénéficie d'un accompagnement associant sa famille, l'école d'accueil et les responsables cantonaux des échanges (JU et BL). Ensemble, ils recherchent les solutions les plus adaptées afin de permettre la poursuite de la scolarité dans les meilleures conditions.

L'interruption de la 12e année linguistique demeure une mesure exceptionnelle. Elle n'est envisagée que lorsque les démarches d'accompagnement et les échanges entre les différents partenaires n'ont pas permis de résoudre les difficultés rencontrées.

Les parents sont informés tout au long de la démarche et avant toute décision.

Quel est le coût pour les familles ?

L'accomplissement de la 12e année linguistique n'entraîne pas de frais particuliers pour les familles. En effet, la taxe d'écolage est prise en charge par le Département de la Formation, du Numérique et des Sports. Le Service de l'enseignement participe aux frais de transport en délivrant un bon permettant l'acquisition d'un abonnement annuel pour le trajet qui conduit l'élève de son domicile au lieu de scolarisation.

Pour les repas de midi, une indemnité de CHF 6.- par repas est versée selon les modalités en vigueur.

En cas d'interruption en cours d'année, des frais sont à la charge des parents selon les modalités en vigueur.

Comment s'inscrire ?

L'inscription est en principe définitive. Elle ne constitue toutefois pas une garantie de placement.

Le nombre de places disponibles étant limité, les candidatures sont examinées notamment sur la base :

- du dossier d'inscription (complet et reçu dans les délais) ;
- premier ou second choix de formation ;
- de la lettre de motivation ;
- du rapport de l'école ;
- des résultats scolaires ;
- d'un entretien individuel permettant d'évaluer la pertinence du projet.

Les inscriptions sont ouvertes du 1er février au 31 mars 2027.

Sur le site internet du Service de l'enseignement : www.jura.ch que l'on atteint en scannant le QR-Code suivant :



Renseignements

Une séance d'information à l'intention des élèves et de leurs parents aura lieu le :

**Mercredi 28 octobre 2026,
à 18h45, à Laufon**
(Aula du Gymnasium, Steinackerweg 7).

Merci d'annoncer votre participation à cette soirée d'information **jusqu'au 26 octobre 2026**, en scannant le QR-Code ou sous le lien : [Anmeldung Infoabend / Inscription soirée d'information 28.10.2026, 18h45, Laufon](#)



Vous pouvez aussi vous renseigner :

- En demandant au secrétariat de l'école ou à l'enseignant de classe ;
- En demandant les informations, par courriel, à la responsable cantonale des échanges, Mme Tania Raboud (tania.raboud@edu.jura.ch).

Tania Raboud
Responsable cantonale des échanges

Jean-Marie Nussbaumer
Collaborateur en charge des langues